

REÇU

28 NOV. 2017

Sous-Préfecture
de SAINTES

**2017-141. DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT
« LE VALLON DES SABLES »**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Jean-Claude LANDREAU à Jean-Pierre ROUDIER, Annie TENDRON à Philippe CREACHCADEC, Dominique DEREN à Jean-Philippe MACHON, Danièle COMBY à Françoise BLEYNIE, Jacques LOUBIERE à Marcel GINOUX, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Absents : 2

François EHLINGER, Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Marylise MOREAU.

Date de la convocation : 9 novembre 2017.

Date d'affichage : 28 NOV. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté municipal délivré le 21 juin 2016 autorisant la SARL IMMO D représentée par Monsieur DEBEAULIEU Cyril pour l'aménagement d'un lotissement de 17 lots à bâtir,

Vu l'arrêté de transfert en date du 09 août 2017 au profit de la société SC2i représentée par Monsieur DEBEAULIEU Michel,

Considérant que cette opération est en cours d'aménagement et en cours de commercialisation,

Considérant qu'une nouvelle rue est créée dans le cadre de cet aménagement et qu'il s'agit d'une première opération au sein d'une zone à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme située sur le Vallon des Sables,

Considérant que l'aménageur a sollicité les services de la commune pour dénommer la voie nouvelle desservant cette opération,

Considérant que la proposition suivante quant au choix de la dénomination, est formulée :

1 - Considérant que cette opération se réalise sur un terrain dont le toponyme d'origine est « les sables » et que le Permis d'Aménager a été nommé « le lotissement du Vallon des Sables », la voie pourrait se dénommer : « rue du vallon des sables »,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » en date du jeudi 2 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le choix de la dénomination de la voie nouvelle au lotissement PA017 415 16 P0001: « rue du vallon des sables »
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

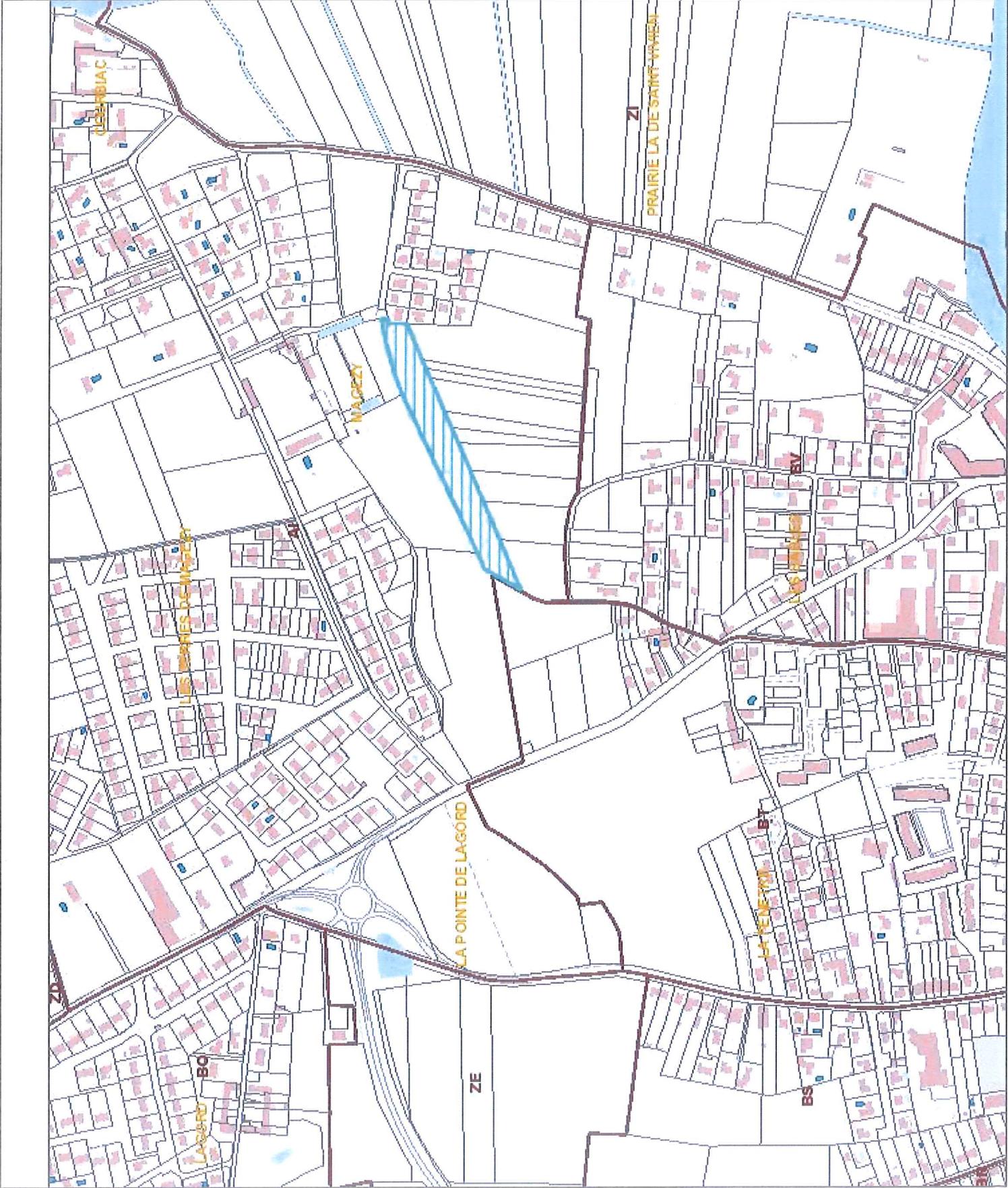


En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU

28 NOV. 2017

Sous-Préfecture
de SAINTES



Légende



Communes



Sections

Lieux-dits



Dur



Léger

Parcelles rejetées



Parcelles



Subdivisions fiscales

Sources :

DGF IP-Cadastre-2016

Echelle : 1:5 784

Reproduction interdite